

CACES CHARIOT A CONDUCTEUR PORTE

PUBLIC

Tous les salariés utilisant une ou plusieurs catégories de chariots automoteurs à conducteur porté et en conséquence être titulaire de l'autorisation de conduite consécutive à la formation obligatoire, et du Permis CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite des Engins en Sécurité) dans les entreprises le mettant en oeuvre.

PRÉ-REQUIS

Aptitude médicale, permis de conduire (si circulation sur la voie publique).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Certificat d'Aptitude à la Conduite des Engins en Sécurité (CACES Chariots).

OBJECTIF

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable de conduire et d'utiliser en sécurité les catégories de chariots pour lesquelles il sera habilité par l'employeur. (CT R4141-11 et R4141-12).

DUREE

14 heures, 2 jours.

LIEU DE FORMATION

Voir convention.

DATE

Voir convention.

NOMBRE MINIMUM ET MAXIMUM DE STAGAIRES PAR SESSION

Minimum : 1 - Maximum : 6

FORMALISATION A L'ISSUE DE LA FORMATION

Remise d'une attestation de formation.

SUIVI DE LA FORMATION

Feuille de présence.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Recommandation CNAMTS R389.

Conduite : Articles R4323-55 à R4323-57 du Code du Travail.

Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du Code du Travail.

Contenu

Jour 1

Enseignements théoriques (commun à toutes les catégories)

Rôles des différentes instances et organismes de prévention.

Conditions requises pour conduire et utiliser un chariot et responsabilité qui en découle.

Principales catégories de chariots, caractéristiques fonctionnelles, utilisations courantes et limite d'utilisation.

Différents organes.

Fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité.

Signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation.

Principaux facteurs d'accidents.

Principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé.

Informations données par la lecture de la plaque de charge et conditions de stabilité.

Interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes.

Jour 2

Règles de circulation et de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Influence des différents paramètres.

Produits dangereux.

Vérifications et opérations de maintenance.

Vidéos.

Enseignements Pratiques (développés selon la catégorie de chariots)

Adéquation.

Vérifications.

Conduite/Circulation/Mancœuvres/Maintenance.

SAS WS CONSEILS

SIRET 894 117 589 00024 – TVA intracommunautaire FR42 894 117 589
Organisme de Formation N° 11922415392
22, rue Madeleine Michelis – 92 200 Neuilly-sur seine - Tél : 01 87 44 28 29

